



vo tre newsletter

Synofdes
SYNDICAT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION

NUMÉRO 72
16 JUIN 2023

syndicat associé **HEXOPÉE**
Créateurs de citoyenneté

La voix du Synofdes

Après la présentation du projet de loi sur le plein emploi, le Synofdes partage les objectifs dessinés par la création de France Travail mais sera vigilant à sa mise en œuvre effective

Le Synofdes partage les constats et les objectifs du rapport France Travail présenté par Thibault Guilluy qui trouve en partie sa traduction dans le projet de loi pour le plein emploi présenté en conseil des ministres par Olivier Dussopt.

Une coordination et une organisation rénovée des acteurs du service public de l'emploi

L'enjeu de coopération entre tous les acteurs concernés est déterminant de même que la mise en œuvre partagée des communs physiques, numériques et méthodologiques.

Les ambitions du projet de loi ciblent une meilleure cohérence entre dispositifs et une lisibilité favorable à l'efficacité des politiques publiques dédiées aux demandeurs d'emploi. Ainsi, nous accueillons favorablement les mesures de coordination et d'organisation rénovée des acteurs du service public de l'emploi qui seront mises en œuvre avec un renforcement de leurs missions : procédures et indicateurs communs, partage de données et d'informations nécessaires au suivi des demandeurs d'emploi afin d'éviter les ruptures de parcours.

Pour le champ de la formation spécifiquement, le Synofdes ne peut qu'approuver les orientations tenant à la diversité des personnes concernées (RSA, DELD, migrants en situation régulière, personnes sous main de justice.....), à la volonté d'appréhender le parcours dans sa globalité et sa complexité (formation mais aussi accompagnement visant la levée des freins périphériques et la consolidation dans l'emploi).

Et si nous ne sommes pas opposés à des contractualisations renforcées notamment à destination des bénéficiaires du RSA, il est essentiel de travailler a priori sur la levée de tous ces freins pour ne pas perdre l'essence même de cette mesure d'abord sociale et attachée à la personne plus qu'à l'actif. En ce sens, des contraintes comme des sanctions trop intenses pourraient générer des situations de non accès au droit.

La promesse d'une meilleure équité d'accès à la formation sur l'ensemble du territoire

Le projet de loi semble vouloir tirer les enseignements du premier PIC et prévoit des ajustements du cadre légal prévoyant notamment en amont des prochaines contractualisations des concertations préalables entre l'Etat et les Régions. Faire plus, mieux et en complémentarité en préférant les renforcements aux redondances sont les objectifs qu'on peut lire en creux avec une visée de coopération accrue tout en garantissant à la fois l'intérêt général et en prenant en compte les besoins et spécificités locaux.

Toutefois si la formation est présente en filigrane du projet de texte, les organismes de formation et les formateurs ne sont pas cités en tant que tels alors que leur pouvoir d'initiative et le soutien de ces acteurs dans les mutations qu'ils mènent doivent être sollicités et renforcés. Ces acteurs essentiels à la réussite de ce projet ont besoin d'un cadre contractuel renouvelé tel que le CNEFOP le promouvait en 2018 pour des actions qui requièrent agilité, ajustements permanents et exigences performatives.

Une gouvernance à préciser, des financements à assurer et des zones d'ombre à lever

La complémentarité entre les acteurs publics et privés, les articulations entre les parties prenantes et des déclinaisons de gouvernance aux mailles les plus fines du territoire sont des conditions de la réussite de ce projet de réorganisation.

La composition du comité national France Travail et des comités territoriaux ne prend pas totalement en compte les représentants de l'écosystème de

l'emploi et de la formation pas plus que leurs périmètres ne sont suffisamment définis pour comprendre leurs rôles et leurs articulations. Le Synofdes préconise que le comité national soit celui des orientations politiques générales quand le niveau territorial s'attache à leur pilotage au plus proche et en les contextualisant.

Au-delà des intentions clairement énoncées, les mécanismes de coordination qui apparaissent (charte, objectifs communs, systèmes d'information partagés, audits...) mériteront également d'être précisés, mis à l'épreuve et évalués. Nous serons donc attentifs et vigilants lors de l'apparition des décrets d'application à venir pour que les engagements de principe trouvent une traduction effective comme nous serons insistants pour que tous les contributeurs du comité des parties prenantes soient intéressés et associés à cette prochaine phase.

Enfin, toutes ces ambitions devront trouver des financements à leur hauteur. A cet égard la prochaine loi de finances aura à les traduire et démontrer la volonté réelle de l'Etat de poursuivre et augmenter encore l'effort initié par le plan d'investissement dans les compétences et de donner à France Travail et ses composantes les moyens de son déploiement. En effet, nous devons cela aux personnes découragées de trouver un emploi, aux entreprises en attente de salariés.

Actualités générales

Lancement d'un deuxième appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir"

Doté d'un budget de 700 millions d'euros, cet AMI "Compétences et Métiers d'Avenir" vise à financer les projets de formation, d'ingénierie et de sensibilisation les plus adaptés aux objectifs fixés par le plan "France 2030". Les industries de la décarbonation et du numérique sont les priorités.

Les projets attendus doivent porter sur les dispositifs d'attractivité et d'innovation, les voies d'excellence professionnelles et académiques, ou l'accompagnement des parcours professionnels. Les porteurs de projet doivent être organisés sous forme de consortiums associant des employeurs, des organismes de formation ou d'accompagnement et des financeurs. L'AMI a pour vocation de répondre aux priorités gouvernementales et d'aider les entreprises et institutions publiques à acquérir les compétences nécessaires aux métiers d'avenir.

[Je consulte le cahier des charges de l'AMI](#)

Enquête sur la certification Qualiopi

Depuis le 12 juin 2023, le Céreq réalise une courte enquête portant sur la certification Qualiopi dans le prolongement de l'Enquête sur les Transformations de l'Offre de Formation (ETOF).

Cette enquête vise à étudier les conditions d'obtention (ou non) de la certification Qualiopi (préparation de la démarche, audit de l'organisme certificateur, objectifs et impacts de la certification sur les pratiques) et plus globalement la démarche qualité mise en place au sein des organismes de formation. Les résultats obtenus alimenteront notamment les travaux d'évaluation de la certification Qualiopi actuellement réalisés par l'IGAS et l'IGESR.

[Je participe à l'enquête](#)

Ressources et perspectives

Une journée pour sensibiliser au recrutement et à l'inclusion d'un.e salarié.e en situation de handicap

L'adoes vous propose une session de formation : Recruter, accompagner & inclure un salarié en situation de handicap (à distance)

À destination des administrateur·rice·s, directeur·rice·s, responsables RH, et

des personnes en charge de la gestion du personnel ou tout autre professionnel engagé dans l'intégration d'un collaborateur travailleur handicapé (TH), la session de formation permet de répondre à toute question et vise à sensibiliser les associations au recrutement et à l'inclusion d'un.e salarié.e en situation de handicap.

[Je m'inscris](#)

Enquête: Le temps de l'immersive learning est venu ! mais qui fait quoi ?

France Immersive Learning lance une enquête sur les usages de l'immersif, dans le but de comprendre qui fait quoi dans l'immersive learning.

Cette enquête préfigure l'établissement d'un Observatoire permanent des usages et de leurs évolutions au sein de l'écosystème de l'immersif. Les acteurs de cette filière sont donc invités à répondre à l'enquête en ligne et à la relayer auprès de leurs contacts. La cartographie ainsi produite permettra de mieux comprendre les pratiques et les usages en immersive learning et d'obtenir des financements afin d'établir un observatoire permanent pour suivre l'évolution des usages.

La date limite pour répondre à cette enquête est fixée au **31 juillet 2023**. Nous vous remercions par avance de votre contribution.

[Je participe](#)

Agenda



[Webinaire Synofdes] TOUT SAVOIR SUR REVA

Lundi 26 juin 2023 de 16h30 à 17h30

Vous êtes un organisme de formation accompagnateur ou certificateur et vous ne savez pas comment vous référencer sur la plateforme **REVA** ? Vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif « Reconnaître, Valider » l'expérimentation lancée par le Ministère du Travail.

Ne manquez pas cette opportunité unique, inscrivez-vous dès maintenant !

[Je m'inscris](#)



[SAVE THE DATE] Colloque et Assemblée Générale du Synofdes

**Vendredi 06 octobre 2023 de 9h à 18h
Présentiel à Paris**

Dans le cadre de nos événements, le Syndicat National des Organismes de Formation a le plaisir de vous inviter à son assemblée générale et au colloque qui la précédera sur le thème :

Alternance, CPF, PIC, France Travail...:

Quelles conditions pour un accès universel à la formation ?

Nous vous communiquerons dans les toutes prochaines semaines le programme complet de la journée mais réservez-la d'ores et déjà, elle sera riche !

CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2023 - Synofdes